

DEL/2023/FI/ 110
EXERCICE BUDGETAIRE 2023
BUDGET PRINCIPAL
ADMISSION EN NON-VALEUR

A l'issue des moyens d'actions, mis par la loi à la disposition du Trésor Public, les titres de recettes de 2020 à 2023 détaillés ci-dessous, d'un montant de 313,92 €, n'ont pu être recouverts par la Trésorerie Principale de Lannoy et le Service de Gestion comptable de Villeneuve d'Ascq :

ANNEE	N°TITRE	ARTICLE	FONCTION	NOM DU REDEVABLE	MONTANT	OBJET	MOTIF
2022	1031	7368	830	EQUIT ES	0,40 €	Taxe locale sur la publicité extérieure	RAR inférieur seuil poursuite
2023	604	70321	1120	EXCLUSIVE CARS	130,28 €	Mise en fourrière	Poursuite sans effet
2022	1282	7067	25110	FEDDAL SAMIRA	11,08 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	1062	7067	25110	FEDDAL SAMIRA	6,09 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	608	7067	25110	GHOUL NORA	24,86 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2020	1291	7066	64	THOMAS DACI DAVID NAI	10,33 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	1885	7368	830	VELOONLINE	0,60 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2022	807	70321	1120	YARI RENOVATION	130,28 €	Mise en fourrière	Poursuite sans effet

Total des créances admises en non-valeur	313,92 €
<i>Dont article comptable 6541</i>	<i>53,36 €</i>
<i>Dont article comptable 6542</i>	<i>260,56 €</i>

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité, le Conseil municipal constate dans la comptabilité du budget principal, l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 53.36 euros au compte 6541 et 260.56 euros au compte 6542.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont prévus au budget principal 2023.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,





Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

